



## PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 28 mai 2024  
(87)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 heures, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada sous la présidence de l'honorable Brian Francis (président).

*Membres du comité présents* : Les honorables sénateurs Coyle, Francis, Greenwood, Prosper, Sorensen et Tannas (6).

*Participent à la réunion* : Brittany Collier et Sara Fryer, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 30 novembre 2023, le comité poursuit son examen du projet de loi visant à étudier la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2011 par le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

### TÉMOINS :

*Assemblée des Chefs du Manitoba* :

Cathy Merrick, grande cheffe (*par vidéoconférence*).

*À titre personnel* :

Me Merle Alexander, c.r., directeur, Miller Titerle (*par vidéoconférence*);

Me Janice Makokis, juriste Ianni (*par vidéoconférence*).

Grande cheffe Cathy Merrick, Me Merle Alexander et Me Janice Makokis font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 10 h 7, la séance est suspendue.

À 10 h 10, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mars 2022, le comité poursuit son examen du projet de loi visant à étudier les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos afin de discuter d'un projet de rapport.

Il est convenu que le comité permette l'enregistrement audio de la partie de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos, qu'une copie soit conservée par la greffière pour consultation par les membres du comité ou le personnel; qu'elle soit détruite par la greffière lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

Il est convenu que le projet de rapport, tel que modifié, soit adopté, dans les deux langues officielles et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version définitive du rapport et des produits de communication en tenant compte des discussions d'aujourd'hui, et en y apportant tout changement jugé nécessaire sur le plan de la forme, de la grammaire ou de la traduction.

Il est convenu que le président soit autorisé à déposer le rapport au Sénat ou à déposer le rapport auprès de la greffière du Sénat dans les deux langues officielles.

À 10 h 40, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Andrea Mugny